

COMPTE RENDU **de la séance du Conseil Municipal** **du 22 mars 2018**

Le vingt-deux mars deux mille dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe LEROY, Maire

<u>Date de convocation</u> :	16 mars 2018	<u>Membres en exercice</u> :	29
<u>Date d'affichage</u> :	16 mars 2018	<u>Présents</u> :	19
		<u>Votants</u> :	28

Etaient présents : Mme Maryse BETOUS – MM. Jean-Michel LEJEUNE - Thierry MARETTE – Mmes Hélène BROHY - Laurence AMOUROUX - MM. Hubert BELLET - Pascal BEAUDOUIN - Philippe MERLEVEDE - Mmes Isabelle LOUVET – Victoria PACHECO - M. Sylvain DELVALLEE – Mmes Dominique PARA – Joëlle DESNEUX - MM. Eric DUPERRON - François CLERGEAT - Jean-Baptiste MAITIA - François HERAMBERT - Mme Chantal MARTIN.

Pouvoirs : M. Cyrille DEVOS à M. Hubert BELLET

Mme Virginie VAN DE WYNCKELE à Mme Hélène BROHY
Mme Gaëlle LEBLANC-TRIGUER à Mme Laurence AMOUROUX
M. Antonin ROUET à M. François HERAMBERT
Mme Françoise VANDERCOILDEN à Mme Isabelle LOUVET
M. Jules TIOBANG TANKEU à M. Jean-Michel LEJEUNE
Mme Marie-Christine DELATTRE à Mme Maryse BETOUS
Mme Annette SAINT-AUBIN à M. Philippe MERLEVEDE
M. Xavier FOUCHER à M. Jean-Baptiste MAITIA

Absent : M. Michaël DE POLLI

Secrétaire de séance : M. Sylvain DELVALLEE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 janvier 2018

DELIBERATIONS

- Délégations du Conseil Municipal au Maire – Délégation supplémentaire (2018 – 010)
- Budget Principal : - Compte Administratif 2017 (2018-011) et Compte de Gestion 2017 (2018 – 012)
- - Affectation du Résultat d'Exécution 2017 (2018 – 013)
- Rapport préalable au Débat d'Orientation Budgétaire 2018 (Article D.2312-3 du CGCT) (2018 – 014)
- Budget Primitif 2018 – Demandes d'Admission en Non-Valeur (2018 – 015)
- Enlèvement et garde des véhicules en fourrière - Convention 2018 – 2026 conclue avec la SEM ROUEN PARK (2018 – 016)
- Tarifs – Animations Spectacles (2018 – 017) (2018 – 018)
- Personnel Communal - Diminution de la durée hebdomadaire d'un agent - Ecole Élémentaire Louis Lemonnier (2018 – 019)

INFORMATIONS

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Sylvain DELVALLEE est élu secrétaire de séance. Il procède à la validation des pouvoirs, laquelle n'appelle aucune observation.

- **ACCUEIL DANS LA NATIONALITE FRANÇAISE**

Suite à la cérémonie officielle de naturalisation de Madame Wallexandra MONCHAUX née DE LIMA CERQUEIRA qui a eu lieu en Préfecture le 20 mars 2018, Monsieur le Maire procède à son accueil dans la nationalité française.

Une autre cérémonie de naturalisation a également eu lieu le 22 février 2018 pour Madame Mariem DEBAISIEUX née BEN MAAMAR qui ne pouvait être présente ce jour pour raisons professionnelles.

- Le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

- **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - DELEGATION SUPPLEMENTAIRE (2018 – 010)**

Par délibération n°2014 - 08 du 17 avril 2014, le Conseil Municipal a déterminé les délégations attribuées au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La loi n° 2017-257 du 28 février 2017 et notamment l'article 74 a modifié entre autres la rédaction de l'alinéa 26 de l'article L.2122-22. Ce dernier point permet désormais au maire de "demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions".

Dans ces conditions, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'étendre la délégation au Maire en l'autorisant à demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions**
- **que les délégations sont consenties au Maire pour la durée de son mandat**
- **que le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre, en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération**
- **que conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, le Maire, ou l'Adjoint qu'il aura chargé de prendre des décisions en son nom, devra rendre compte des décisions prises en vertu de la présente délibération à chacune des réunions du Conseil Municipal.**

à l'unanimité

- **BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (2018 – 011)**

Suite à l'exposé par Monsieur Pascal BEAUDOUIN de la situation comptable et financière de l'exercice 2017, le compte administratif présenté comme suit, est mis au vote par Madame Maryse BETOUS, Présidente de séance, élue à l'unanimité :

FONCTIONNEMENT

- Recettes :	5 528 844,06 €
- Dépenses :	4 428 795,83 €
	<hr/>
- Solde d'exécution :	1 100 048,23 €
- Résultat reporté :	0,00 €
	<hr/>
- Résultat de clôture :	1 100 048,23 €

INVESTISSEMENT

- Recettes :	1 683 669,87 €
- Dépenses :	2 191 759,92 €
	<hr/>
- Résultat d'exécution :	- 508 090,05 €
- Résultat de clôture reporté 2016 :	- 64 202,93 €
	<hr/>
- Résultat de clôture :	- 572 292,98 €
- Restes à réaliser	667 390,00 €

1 voix Contre

Une seule voix s'étant dégagée contre son adoption, le Compte Administratif 2017 est arrêté.

- **BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2017 (2018 – 012)**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

Considérant que les résultats du compte de gestion du Trésorier sont conformes à ceux du compte administratif,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

à l'unanimité

- **BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXECUTION 2017 (2018 – 013)**

Mise en évidence des résultats :

- Excédent de fonctionnement :	1 100 048,23 €
- Besoin de financement :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 1 100 048,23 € en réserves, au compte 1068 de la section Investissement du Budget Primitif 2018.

à l'unanimité

• **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 (ARTICLE D.2312-3 DU CGCT) (2018 – 014)**

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans les deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat d'orientation budgétaire prend acte de l'existence d'un rapport d'orientation budgétaire et fait l'objet d'un vote.

a) – **Les objectifs du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.):**

Conformément aux dispositions apportées par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 concernant le D.O.B., les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour l'année en cours et les objectifs d'amélioration de financement et la capacité de désendettement doivent être présentés.

b) – **Rappel des indicateurs réalisés sur l'exercice 2017 :**

La commune de Franqueville Saint Pierre a dégagé en 2017 un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 100 048,23 € et a réalisé des investissements pour 1 598 206,46 €.

Au titre de la section de fonctionnement, les dépenses à caractère général qui ont progressé de 101 K€ entre 2017 et 2016 sont essentiellement dues à des actions portant sur l'entretien des bâtiments et des terrains communaux ainsi que sur la maintenance du matériel.

Les frais de personnel qui ont augmenté de 86 K€ résultent du recrutement nécessaire au bon fonctionnement des services et notamment des écoles.

Les recettes réelles de fonctionnement sont quasiment stables.

L'épargne disponible dégagée pour l'exercice 2017 s'élève à 679 853,61 €

(P.M. 2016 : 750 868,28 €).

Le taux d'endettement de la commune s'élève pour l'exercice 2017 à 13,46 %

(P.M. 2016 : 15,29 %).

Il n'a pas été contracté d'emprunts nouveaux sur l'exercice 2017.

Il est aussi rappelé que l'endettement de la commune est passé de 6 509 256,84 € en mai 2014 à 4 305 012,94 € à fin décembre 2017, soit une **diminution de 2 204 243,90 € (- 33,87 %)**.

1- Objectifs financiers :

Préambule :

- La pression fiscale, **de notre responsabilité**, ne sera pas augmentée.
- Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au budget 2018, hors charges exceptionnelles, n'excéderont pas la somme de 4 500 000 €, soit une augmentation de l'ordre de 7 %.

Les dépenses de fonctionnement seront soumises à un strict contrôle identique aux exercices antérieurs, depuis 2014.

11 - L'annuité de la dette devra être **inférieure à 20%** des recettes réelles de fonctionnement.

12 - La commune continuera à soutenir les projets des associations sportives et culturelles en fonction de ses moyens et après présentation des bilans par les présidents et trésoriers et de leurs objectifs.

2- Enveloppe disponible pour les projets d'investissements 2018:

Suivant le Plan de Financement 2018, il pourrait être envisagé une enveloppe de l'ordre de 3 700 000 € pour les projets d'investissement, restes à réaliser 2017 compris, au regard des recettes suivantes :

- Virement Excédent de Fonctionnement 2017	1.100 048,23 €
- Restes à Réaliser 2017 (Subventions):	411 000 00 €
- Fonds de Compensation de TVA	53 785,00 €
- Amortissements	170.000,00 €
- Subventions sur investissements 2018	902.000,00 €
- Virement de la section de Fonctionnement	1 100 000,00 €

Soit des recettes estimées à 3 736 833,23 €

3- Principaux projets d'investissements 2018 :

L'absence de nouvel emprunt contracté sur l'exercice 2018 permet la poursuite du désendettement de la Commune.

Considérant le montant du remboursement du capital des emprunts qui s'élèverait à 544 753 €,

Il pourrait être envisagé les dépenses d'investissement suivantes :

- Restes à Réaliser 2017 :	268 610 €
- Réfection du clocher de l'église Saint-Pierre - Solde :	165 000 €
- Installation de locaux modulables – Solde :	62 000 €
- Construction de la Maison des Associations :	1 450 000 €
- Réhabilitation et mise aux normes de l'espace Bourvil et de son annexe :	996 000 €
- Enveloppe de 250 000 € pour investissements divers sur l'ensemble du patrimoine communal pour répondre aux nécessités.	

Soit des dépenses estimées à 3 736 363,00 €

4- Prospective pluriannuelle (2019-2020) :

- Extension de la crèche « Les 3 Pommes »
- Rénovation des systèmes de chauffage des salles de sport David Douillet et salle des fêtes
- Démolition des locaux préfabriqués derrière l'Ecole de Musique
- Vidéo protection

Méthode d'établissement du budget :

- Réflexion et classement par ordre des priorités,
- Etude des aides financières,
- Arbitrage,
- Etablissement du budget.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Municipal ont pris acte des orientations ainsi présentées qui serviront de base à l'élaboration du Budget Primitif 2018.

28 Pour
0 Contre
0 Abstention

• **BUDGET PRIMITIF 2018 - DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR**

Vu les états des produits irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier du Mesnil-Esnard pour lesquels il a été demandé des admissions en non-valeur,

Considérant la proposition de vote du budget primitif le 12 avril 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur :

- les titres émis sur la période 2013-2016 pour un montant de 445,14 € concernant la facturation du transport, de la restauration et de la garderie scolaire dont les opérations de liquidation n'ont pu être poursuivies en raison d'un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire avec effacement de la dette. (Cf. ordonnance du 10/11/2016 – Tribunal d'Instance de Rouen)
- les titres émis sur la période 2016-2017 pour un montant de 727,65 € concernant la facturation de la restauration scolaire dont les opérations de liquidation n'ont pu être poursuivies en raison d'un redressement personnel avec effacement de la dette. (Cf. ordonnance du 06/01/2017 – Tribunal d'Instance de Rouen)

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2018 au compte 6541.

à l'unanimité

• **ENLEVEMENT ET GARDE DES VEHICULES EN FOURRIERE - CONVENTION 2018 – 2026 CONCLUE AVEC LA SEM ROUEN PARK (2018 - 016)**

Les prestations concernées par le projet de convention comprennent l'enlèvement, le transfert, la garde, la restitution ou la destruction des véhicules.

Vu le code de la route et notamment les articles L.325-1 à L.325-12 et R.325-12 à R.325-51

Vu la délibération du 18 décembre 2014 adoptant la convention conclue avec la SEM ROUEN PARK, pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 31 décembre 2017

Considérant la proposition de ladite Société reçue en date du 24 janvier 2018, au titre d'une nouvelle convention prenant effet à sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2026

Considérant que les prestations seront rémunérées

- soit par le propriétaire du véhicule selon les dispositions de l'article R.325-29 du code de la route
- soit par la collectivité selon le dernier alinéa de l'article R.325-29 du code de la route et conformément à l'arrêté interministériel du 21 mai 2013, si le propriétaire est inconnu, introuvable ou insolvable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la SEM ROUEN PARK, suivant l'application des tarifs réglementaires en vigueur.

à l'unanimité

• **TARIFS – ANIMATIONS SPECTACLES (2018 – 017) (2018 – 018)**

Afin que les produits provenant de droits d'entrée soient enregistrés dans la trésorerie communale, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avalise les tarifs appliqués lors des spectacles ci-après :

- **“Face à Face” – Théâtre**

Vendredi 12 octobre 2018

Tarif fauteuil : 35 euros la place
Tarif chaise : 25 euros la place

- **“Dernier Tour de Piste” – Théâtre**

Vendredi 15 mars 2019

Tarif fauteuil : 40 euros la place
Tarif chaise : 25 euros la place

à l'unanimité

• **PERSONNEL COMMUNAL – DIMINUTION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN AGENT – ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS LEMONNIER**

Un adjoint technique titulaire à temps non complet (31/35^{ème}), en poste à l'école élémentaire Louis Lemonnier, a demandé à ne plus effectuer de ménage à l'école de 17h15 à 19h00 et a sollicité par courrier en date du 9 mars 2018 une modification hebdomadaire de son temps de travail, soit un passage de 31/35^{ème} à 28/35^{ème}.

Dans ces conditions, **et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la diminution de la durée hebdomadaire portant sur le poste de travail d'un adjoint technique, soit un passage de 31/35^{ème} à 28/35^{ème} au 1^{er} avril 2018 sous réserve de l'avis favorable du comité technique de la Commune.**

à l'unanimité

INFORMATIONS

- **RECOMPENSE « LES MARIANNES DU CIVISME »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Association Des Anciens Maires et Adjoints de la Seine-Maritime (ADAMA 76) a décerné à la commune de Franqueville-Saint-Pierre le prix des « Mariannes du Civisme », pour avoir obtenu le plus fort taux de participation des électeurs aux Elections Présidentielles et Législatives de 2017. Un diplôme et une plaque des « Mariannes du Civisme » lui ont été remis lors de l'Assemblée Générale de l'ADAMA 76, qui s'est tenue le 21 mars dernier.

- **INAUGURATIONS**

Monsieur le Maire annonce les prochaines inaugurations :

- Clocher de l'église Saint-Pierre : samedi 21 avril à 10h30
- Salles modulables « la Galaxie des loisirs » : vendredi 25 mai à 18h30
- Extension de l'école maternelle Le Petit Poucet : samedi 2 juin à 11h00
- Maison des Associations - « 1^{ère} pierre » : vendredi 22 juin à 18h00
- Réhabilitation de l'Espace Bourvil : samedi 6 octobre à 17h00 (après la journée de l'UCAF).

DYSFONCTIONNEMENTS RESEAU ORANGE ET SERVICE COURRIER DE LA POSTE

Suite à l'intervention de Monsieur le Maire tant auprès des instances d'Orange que de la Poste suite à des dysfonctionnements constatés ces trois derniers mois sur les réseaux de téléphonie et dans la distribution quotidienne du courrier en raison de facteurs absents non remplacés, les services ont été respectivement rétablis.

En ce qui concerne Orange, Monsieur le Maire précise que les problèmes ne sont pas liés au passage de la fibre optique. Il s'agit de ralentissements sur les réseaux 3G et 4G.

- ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Lors de la collecte organisée le 9 janvier dernier, 72 candidats au don ont été accueillis.

A ce propos, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas souhaité, suite à la demande des organisateurs, « suspendre » la zone bleue le temps de la collecte.

Il en profite pour signaler que les horaires de la zone bleue seront modifiés comme suit à partir de septembre prochain :

- 7h30 à 10h00
- 15h00 à 17h00

- LA BANQUE ALIMENTAIRE – COLLECTE DE PRINTEMPS (9, 10, ET 11 FEVRIER 2018)

Cette opération menée sur Rouen et sa région, a permis de collecter 87,6 tonnes de denrées alimentaires, soit l'équivalent de 175 200 repas, soit 4,6 tonnes de plus qu'au printemps 2017, auprès de 96 grandes surfaces et magasins de proximité.

Au SUPER U de Franqueville-Saint-Pierre, c'est l'équivalent de 1 508 repas qui a été collecté ; représentant 754 kg de denrées. Au magasin Utile, c'est 617 kg de denrées qui ont été récoltés.

La prochaine collecte aura lieu les vendredi 30 novembre, samedi 1^{er} et dimanche 2 décembre 2018.

- SOCIETE SOLVALOR SEINE - AUTORISATION

Par arrêté préfectoral du 3 août 2017, une enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, avait été prescrite du 11 septembre au 11 octobre 2017 inclus portant sur la demande modificative d'autorisation d'exploiter une plate-forme fluviale de transit, traitement et de valorisation de terres, déblais de chantier et déchets du BTP inertes et non inertes, située sur les communes d'Amfreville-la-Mivoie et de Sotteville-lès-Rouen, présentée par la Société SOLVALOR SEINE.

Lors de sa séance du 28 septembre 2017, le Conseil municipal de Franqueville-Saint-Pierre s'est prononcée favorablement sur la demande d'autorisation.

Par arrêté du 22 janvier 2018, Madame la Préfète a autorisé la société SOLVALOR SEINE à exploiter cette plateforme.

- MARNIERE DU VAL THIERRY

En raison d'un effondrement constaté au fond d'un bassin de rétention au Val Thierry en juin 2017, des investigations ont été réalisées par le CEREMA à la demande de la Métropole et des travaux d'inspection du puits et sa cartographie ont suivi.

Interrogés, les services de la Métropole n'ont pu apporter de précisions sur l'état de la marnière.

N'ayant reçu à ce jour ni rapport ni plan d'action de la Métropole Rouen Normandie, Monsieur le Maire souligne qu'un courrier va être adressé afin de connaître les risques encourus et de pouvoir répondre aux nombreuses questions des riverains traduisant légitimement leurs inquiétudes quant à la sécurité de leurs habitations et à la perte de valeur de leur patrimoine.

- TRAVAUX DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Le marché de démolition des bâtiments existants sera notifié en avril prochain.

Quant aux travaux de construction, ils sont programmés pour début juin 2018 avec la perspective d'une livraison de la nouvelle structure en mai 2019.

- TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ESPACE BOURVIL

Les travaux doivent démarrés mi-juin et être achevés pour le 28 septembre 2018.

- VIE ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

Monsieur le Maire annonce des changements au titre des activités commerciales de la Commune :

- La Boucherie PLAQUEVENT au centre commercial des Forrières, a changé de propriétaire et est remplacée par la Boucherie-Charcuterie de Monsieur Laurent DEHAYE.
- Une nouvelle boulangerie a été implantée route de Paris, à l'angle de la rue Gustave Flaubert, Monsieur Tony LETOURNEL est le gérant.
- Un « Food truck » spécialisé dans le poulet-frites sera installé sur la place du centre commercial des Forrières tous les jeudis à compter du 31 mai 2018, de 8h30 à 14h30, à l'occasion du marché.

- COP 21

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie « Air Energie Climat » de la Métropole Rouen Normandie et de la mobilisation des communes dans la COP 21, comme signe d'un premier engagement en faveur du climat, la Métropole encourage ses communes et ses partenaires institutionnels à participer à EARTH HOUR. Cet événement mondial consiste à éteindre l'éclairage des bâtiments et édifices publics le samedi 24 mars à partir de 20h30.

- POSTURE VIGIPIRATE – PRINTEMPS 2018

Par courrier du 28 février 2018, Madame la Préfète a fait savoir que le niveau « Sécurité renforcée – risque attentat » est maintenu sur l'ensemble du territoire national.

La posture Vigipirate « Printemps 2018 » s'applique à partir du 1^{er} mars et sauf événement particulier, jusqu'au 13 juin 2018.

- PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 12 avril 2018.

- ANIMATIONS COMMUNALES DU 24 MARS AU 20 MAI 2018

- **Samedi 24 mars 2018 - Espace Bourvil - 20h00**
Soirée des musiques actuelles organisée par l'école de musique
- **Dimanche 25 mars 2018 – - Espace Bourvil - 16h00**
Bal Renaissance organisé par l'école de musique
- **Vendredi 6 avril 2018 - Espace Bourvil – 19h30**
10^{ème} Festival Blues Notes organisé par l'association Passerelle.
- **Samedi 7 avril 2018 – Barreau Malot – 10h à 11h30**
- « Chasse aux œufs »
- **Du 17 au 20 avril 2018 – Espace Bourvil**
Bourse aux vêtements d'été organisée par l'association Arts et Loisirs
- **Mardi 8 mai 2018 - Place des Anciens Combattants – 11h00**
Cérémonie commémorative
- **Les 19 et 20 mai 2018 - Place des Anciens Combattants**
Fête de la Pentecôte « La Franquevillade au Moyen-Age » organisée par la Commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La parole est ensuite donnée au public.